



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°22-2024-085

PUBLIÉ LE 7 MAI 2024

Sommaire

Préfecture des Côtes d'Armor / CABINET DU PREFET

22-2024-04-16-00001 - Arrêté médaille acte de courage et de dévouement
GGD22 faits du 15 01 2024 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor / DLP

22-2024-04-30-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 10
novembre 2023 portant renouvellement **??** des membres des commissions
de contrôle chargées de la régularité des listes électorales **??** dans les
communes du département des Côtes-d'Armor (22 pages)

Page 6

Préfecture des Côtes d'Armor / SOUS PREFECTURE DE GUINGAMP

22-2024-05-06-00003 - AP 6 mai 2024 portant abrogation de l'arrêté
préfectoral du 24 avril 2024 portant convocation des électeurs de la
commune de Tréogan (1 page)

Page 29

22-2024-05-07-00001 - AP 7 mai 2024 portant convocation des électeurs de
la commune de Tréogan en vue de procéder à l'élection complémentaire
de 4 conseillers municipaux (4 pages)

Page 31

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2024-04-16-00001

Arrêté médaille acte de courage et de
dévouement GGD22 faits du 15 01 2024



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet

**Arrêté
attribuant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ en qualité de préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu la demande formulée par le groupement départemental de gendarmerie des Côtes d'Armor à la suite de l'intervention réalisée le 15 janvier 2024, dans le cadre d'un massage cardio-respiratoire, permettant de sauver la vie d'un citoyen.

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au gendarme dont le nom suit :

- Gendarme adjoint volontaire Dorian BARRAU, brigade de proximité de Binic-Étables-sur-Mer

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le 16 AVR. 2024

Le Préfet,



Stéphane ROUVÉ

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2024-04-30-00003

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département des Côtes-d'Armor

ARRETE

modifiant l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département des Côtes-d'Armor

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L.19 et R.7 et R.11 ;

VU le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ en qualité de préfet du département des Côtes-d'Armor ;

VU l'arrêté en date du 12 juin 2023 portant délégation de signature à Monsieur David COCHU, secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département des Côtes-d'Armor

VU les propositions des maires des communes de Bobital, Calorguen, Coadout, Coëtmiex, Évran, Kermaria-Sulard, Lanmérin, Laurenan, Louargat, Mellionec, Moustéru, Pabu, Penvénan, Plouézec, Saint-Laurent, Saint-Nicolas-du-Pélem, Trélévern, Trémoré ;

VU les ordonnances des présidentes des tribunaux judiciaires de Saint-Brieuc et de Saint-Malo en date des 26 et 29 avril 2024 ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté susvisé afin de tenir compte des demandes émises ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 10 novembre 2023 portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont modifiées subséquentement et remplacées par les tableaux joints au présent arrêté.

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : Les arrêtés des 1^{er} décembre 2023 et 12 avril 2024 modifiant la composition des commissions de contrôle des communes de Lézardrieux et Bobital sont abrogés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35044 RENNES CEDEX ou via le site www.telerecours.fr)

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor, les maires des communes du département des Côtes-d'Armor et les membres des commissions de contrôle sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor, affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune s'il existe et dont copie pour information sera transmise aux Sous-Préfets d'arrondissement.

Fait à Saint-Brieuc, le 30 avril 2024

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation
le secrétaire général,



David COCHU

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
4	10	001	Allineuc	-	LE BOUDEC Michel	BURLLOT Michel	TILLY Hervé
4	06	002	Andel	+	AVRIL Noël Suppléante : RAMAGE Soizic	RAULT Michel Suppléant : NIVET Gabriel	ANDRIEUX Bernard Suppléante : DURUT Marie-Cécile
1	04	003	Aucaleguc	-	GALLAND Valérie	LEBRETON Carole	RENAUX Michel
1	19	209	Beaussais-sur-Mer	+	COLAS-PANSART Elisabeth Suppléant : d'AUBERT Tanguy	GIGAULT Armelle Suppléant : ARMANGE Michel	JOSELIN Monique Suppléant : LECUYER Pascal
3	01	006	Berhet	-	LOAS Sylvie Suppléant : LE BRAS Vincent	STÉPHAN Pierre Suppléant : LE BRAS Michel	DROUMAGUET Anne-Solène Suppléant : GANTIER Lydia
1	08	008	Bobital	+	LAVOUE Gwenaëlle Suppléante : de LARMINAT Carine	LAFFICHE Georges Suppléant RENOIR William	LEVAVASSEUR Gilles Suppléante : PRODHOMME Françoise
2	23	107	Bon-Repos-sur-Blavet	+	BENOT Christine	CHEVALIER Joël	GANNE Dominique
1	14	014	Bourseul	+	LEFEUVRE Michel Suppléant : JOSSET Franck	BESNARD Sylvie Suppléante : ROUSSIN Danièle	RAFFRAY Marcel Suppléante : JOSELIN Nathalie
4	16	015	Bréhand	+	THEBAULT Jean-Pierre Suppléante : MICHELET Rozenn	LANGLAIS Gérard Suppléant : BAILLON Jean	TURBIN Jean Suppléant : OLLIVIER Jean
2	01	018	Bréldy	-	PHILIPPE Guy	PINARD Emilienne	LOZAHIC Roger
2	15	019	Bringolo	-	TOQUET Marie-Josèphe Suppléant : LE TROQUER Fabrice	MAURICE Yolande Suppléant : ROUXEL Maxime	LE MAOUT Yannick Suppléant : DELISLE Bernard
1	02	020	Broons	+	GUILLARD Annie	ORÉAL Marie-Thérèse	HIREL Patrice
2	03	023	Bulat-Pestivien	-	TUDAL Klervi	KERGOËT Edith	GUEGAN Bernard
2	03	024	Calanhel	-	BOURDONNEC née LE BRIS Nathalie	BOZEC Patrick	LE MEN Jean
1	08	026	Calorguen	-	DUPONCEL Sylvain	GOUPILLON Monique	MARTIN Gilbert Suppléante : ROCHER Monique
3	27	028	Camlez	-	JEAN-LE LAY Annic	TREBOUTA Marie-Françoise	FAMEL Séverine
2	23	029	Canihuel	-	LE RUDULIER Nicolas	LE LOSTEC Pascale	LE TALLEC David
3	01	030	Caouënnec-Lanvézéac	-	LAHOSSINE Alain	GRONE Alain	LE BOETEZ Martine
2	03	031	Carnoët	-	CLECH Philippe Suppléant : DOTTIN Alain	PLEGADES Jean-Paul Suppléante : LE BORGNE Marie-Christine	CONNAN Danielle Suppléante : RHOULT Dominique

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
1	02	032	Caulnes	+	REHEL Catherine Suppléant : MAILLARD David	JOUVANTE Marie-Thérèse	CHAPELLE Marguerite
4	10	033	Caurel	-	COJEAN Michel	DUCELLIER Annie	LE DORNER Jacky
2	15	206	Chatelaudren-Plouagat	+	LARRIVEN Yves Suppléante : LE CREURER Ginette	CORNEC Jeanine Suppléante : BARBOT Joëlle	MAHE Martine Suppléante : HAMONOU Jean-Pierre
2	03	040	Coadout	-	PILMANN Michel	RANNOU Patrick	LE COQ Marie-Noëlle
3	01	041	Coatascorn	-	RIOU Jean-Marc	TILLY Hubert	SOL DOURDIN Germain
3	27	042	Coatréven	-	LE GAC Véronique Suppléant : KERRELLO Martial	SADOU Guy	L'HAVENANT Gilbert
4	09	043	Coëtlogon	-	LASNE Marie-Yolande	JAGOREL Jacques	LE MASSON Michel
4	06	044	Coëtmieux	+	GAUTHIER Jean-Paul Suppléante : MADEC Isabelle	RIO Agnès Suppléante : LE LIARD Evelyne	PERCEVAULT Micheline Suppléant : ROUXEL Claude
2	15	045	Cohiniac	-	LISCORNET Isabelle	PHILIPPE Didier	LE NOUVEL Sylvain
4	10	047	Corlay	-	LE BARS Luc	AMBROIS Pascal	GAUDIN Pierre-Yves
1	14	048	Corseul	+	LELABOURIER Yolande	RENAULT Jeannick	ROUILLÉ Joëlle
1	14	049	Créhen	+	BIARD Gilbert Suppléante : EVEN Virginie	BEAUREPAIRE Philippe	SAÉZ Alain
2	03	052	Duault	-	LE MEUR Cédric	GUILLOSSOU Jean	LE PROVOST Gérard
4	02	053	Éréac	-	CHERIAUX Malika Suppléant : DIEULESAINT Thierry	GUILLOUX Héléne Suppléant : MAGNAN Bernard	GESRET Christine Suppléante : BOUGAULT Maryse
1	08	056	Évran	+	VIVIER Carole Suppléant : ROTH Fabrice	MARTIN Pascal Suppléant : HOMO Éric	BRANDILY Éric Suppléant : GALLARD Rachel
1	17	179	Fréhel	+	COQUELIN Ghislaine	MAIGNAN André	LEGEMBLE Gaëlle
4	10	060	Gausson	-	LE GUEWOUT Marylène Suppléante : DUPONT Héléne	MOISAN Anne	ROBIN Daniel
4	02	062	Gomené	-	CARISSAN Erwan Suppléant : JOUANNO Jean-Luc	DRÉANO Michel	RAULOIS Yannick
2	22	063	Gommenec'h	-	FALEZAN Annie	MORVAN Gilles	LE BONNIEC François

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
2	23	064	Gouarec	-	GUYON Annick	NICOLAS Marie-Elise	PINCIVY Evelyne
4	10	068	Grâce-Uzel	-	GILLOT Sébastien Suppléante : DAVID Angélique	LE COUEDIC Nicolle Suppléant : CAILLEBOTTE Daniel	JOUANNY Louis Suppléante : MOISAN Jeannine
1	02	069	Guenroc	-	ROBILLARD Jocelyne	TEXIER Marie	COSTARD Florence
1	02	071	Guitté	-	CREPEL Christine	GUESSANT Françoise	DARTOIS Eric
2	03	072	Gurunhuel	-	GOATER Nadine	SCOUARNEC Alain	CADOUDAL Laurianne
4	10	075	Hémonstoir	-	LE GALL Cédric	GLOUX Patricia	LE FLOHIC Christian
4	06	077	Hénansal	+	BOURDEL Laurence	GUINARD Jean-Claude	BEUZELIN Robert
4	13	079	Hénon	+	GIBET Pierrick	LE BRETON Jean-Pierre	TURMEL Jean-Pierre
4	11	016	Île-de-Bréhat	-	LE LAIN-PILON Charlotte Suppléant : OUTIN Jean-Philippe	PELLERIN Yvon Suppléante : AUFFRET Anne-Laure	LAMIDON Nathalie Suppléant : JONIoT Daniel
4	02	083	Illifaut	-	JUHEL Yves	BOUCHARD Pascal	PELLERIN Bernard
3	27	085	Kerbors	-	BAUVAIS Coralie	MEUDAL Marie-Paule	ANDRE Roger
2	11	086	Kerfot	-	MEYER Frédéric Suppléant : OLLIVIER Patrick	LE PAPE Maryvonne Suppléant : PROUST Guy	DOUARD Louis Suppléant : ROY Claude
2	23	087	Kergrist-Moëlou	-	LAMER Antoine	PANNEREC Martine	TRUBUILT Dominique
2	03	088	Kerien	-	LE PROVOST Michelle	SALIOU Jean-François	JOUAN Isabelle
3	12	090	Kermaria-Sulard	+	SOUDAIS Christiane Suppléante : DUCLUZEAU Lucile	LE CALVEZ Joyselle	BOITEL Dominique
2	01	091	Kermoroc'h	-	LABAT Bénédicte Suppléant : LE BRIS Hervé	RICHARD Cécile Suppléant : LASBLEIZ Yvon	HUITOREL Joël Suppléante : LEYMIN Lysiane
2	03	092	Kerpert	-	HUBY Michel	DOLGHIN Catherine	LE BRETON Marie-Claire
4	17	012	La Bouillie	-	GUYOMAR Laurent	PANSART Jean-Baptiste	COURBÉ Marie-Thérèse
1	02	036	La Chapelle-Blanche	-	BOULIER Yann Suppléant : LEROUX Elie	BOUGET Serge Suppléant : CHOLLET Sylvain	MARQUER Annie Suppléant : GUEHENNEUC Frédéric
2	03	037	La Chapelle-Neuve	-	LE BIGOT-LOSSOUARN Nadia	LE BRAS Marie-Claire	DINAHET Hervé

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
4	09	039	La Chèze	-	DELARCHE Olivier	ANGOJJARD Carole	RADENAC Luc
4	15	073	La Harmoye	-	MISSUD Vanessa	MAUGAIN Joël	BERAL Philippe
1	14	097	La Landec	-	OGER Sylvie Suppléant : GALLAIS Sophie	MICHENAUD Arnel	DAULY Valérie
4	06	140	La Malhoure	-	MOLITOR Julien	CHARLET Marie-Claude	SPELIERS Marie-France
4	21	144	La Méaugon	+	CHARPENTIER David	LELIEGE Jean-Marie	LOURDAIS Guy
4	09	255	La Prénessaye	-	COURTEL Martial Suppléant : TRILLARD Loïc	BERTHELOT Annie Suppléant : MALARD Pierre-Yves	RIBOURDOUILLE Antoinette Suppléant : JAN Daniel
3	27	264	La Roche-Jaudy	+	DEKKER Antwan	FERCOQ Jean-Yves	FREMERY Bernard
2	01	095	Landebaëron	-	MALCAVET Patrice Suppléante : LE MOAL Françoise	GAREL Hervé Suppléante : GUERNION Emmanuelle	MORVAN Annie Suppléant : BALLARD Philippe
1	14	096	Landébia	-	DURAND André Suppléant : LAGRENÉ Christian	EON Gérard Suppléant : BISCHOFF Emmanuel	BURLOT Gaëtan Suppléante : TARDY Paulette
4	06	098	Landéhen	+	GICQUEL Isabelle	TRAVERT Joseph	RONDEL Sozic
4	15	099	Lanfains	+	DUSSEUX David	COLLET Pascale	LE POTIER Guy
3	27	101	Langoat	+	BELLEC Carine Suppléant : BONNIEC Lucas	LE GRAND Jean-François	LE CORFEC Henri
1	19	103	Langrolay-sur-Rance	-	CAMPION Alain	DOLE Sandrine	DERIA LANGREZ Régine
1	14	104	Languédias	-	CONSTANT Samuel Suppléant : FARINELLA Enrico	JEHANNON Anne Suppléant : LEMASSON Dominique	NEDELLEC Nicole Suppléante : BRISORGUEIL Sylvie
2	11	108	Lanleff	-	LE LAN Guy	BLEUSE Martine	RINGUELET Jean
2	11	109	Lanloup	-	MARCUS Marie-Christine	MENGUY Jean-Luc	EVEN Louise-Anne
3	27	110	Lanmérin	-	KERBOEUF Gilbert Suppléante : L'ANTHOEN Isabelle	LE CHEVOIR Yves	HUET Christian
3	27	111	Lanmodez	-	LAHAYE François	CHAUVET Françoise	TARLET Gaël
2	22	112	Lannebert	-	BERGERAT Michel	CADORET Yvon	ROPERS Philippe

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
4	02	114	Lanrelas	-	HARIVEL Jean-Marc	LEBAS Jean-Claude	MENARD Michel
2	23	115	Lanrivain	-	PINSON Zofia	SOYER Héléne	LE MENER Christiane
2	15	116	Lanrodec	+	LE SCEL Marthe Suppléant : OLLIVIER-HENRY Alain	OLLIVO Jean-François	LE ROUX Yvon
4	22	117	Lantic	+	SANTIER Daniel	MEHEUST Paul	JERON Nadine
3	20	119	Lanvellec	-	ROLLAND Anne-Charlotte	LE FOLL Jean	DERRIEN Evelyne
4	02	122	Laurenan	-	BARBE Valérie	ROCABOY Roland Suppléant : HURCET Dominique	POILVERT Alain
4	13	009	Le Bodéo	-	NELLO Aude Suppléant : STEPHAN Jeanne	LE POTIER Céline Suppléante : LE DOURNEUF Maryse	GIGAREL Jean-Marc Suppléant : JOUNO Josiane
4	09	027	Le Cambout	-	ETIENNE Myriam	MACÉ Christian	RENOUARD Anne-Marie
2	22	057	Le Faouët	-	DHABIT Ronan	LE DIUZET Claude	LE CALVEZ Jean
4	15	059	Le Foeil	+	POIGNAND Yannick	LE COQ Yves	ROBIN Suzanne
4	10	074	Le Haut-Corlay	-	OLLIVIER Hervé	RAOULT Philippe	OLLIVIER Laurent
1	08	082	Le Hinglé	-	FOSSANI Véronique	CHEVALIER Jean-Claude	ROUSSEAU Marc
4	15	126	Le Leslay	-	BOSCHER Olivier	LE LAY Jérôme	HERVE Jean Suppléant : DERRIEN Etienne
4	16	046	Le Mené	+	BLAIS Marie-Hélène Suppléante : Anne LESSARD	LE MAÎTRE Hervé Suppléant : TERTRE Rémi	ERMEL Joël Suppléante : ROUILLÉ Marie-Noëlle
2	05	150	Le Merzer	-	LE BARON Gwenaël	COLAS Jean-Paul	LE BOULZEC Milène
2	23	157	Le Moustoir	-	LE MADEC Michel Suppléante : KERSULEC Hélène	AUFFRET Sylvie Suppléante : NORAS Monique	RIOU Serge Suppléante : TANNOU Catherine
4	10	260	Le Quillio	-	COJAN Daniel	LE GUYADEC Daniel	LE BOUDEC Gisèle
1	08	263	Le Quiou	-	CHEVALIER Lucie	MOELO Renald	LOTON Christian
4	15	386	Le Vieux-Bourg	-	VINCENT Fabrice Suppléante : STENOU Rozenn	BOSCHER Yvon	LEVENÉ Jean-Claude

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
1	08	035	Les Champs-Géraux	+	L'HERMITTE Pascal	GILBERT Sylvie	RENAULT Joël
2	23	124	Lescouët-Gouarec	-	NOZAHIC Marie-José	GUEGAN Daniel	GUERIN Christian
3	27	127	Lézardrieux	+	MENOU Laurent	LE TROADEC Michel	LE GRAND Michel
2	03	129	Loc-Envel	-	MONCONQUET Catherine Suppléante : MOAL Elizabeth	BRUSA Joseph Suppléante : LE BOURNAULT Marie-Christine	CHOTEAU Laurent Suppléant : LE PARC Yvon
2	23	128	Locarn	-	BIHAN Rémi	TRAENVOUEZ Rémi	LE FAOU Louis
3	20	131	Loguivy-Plougras	-	LE GUEN Didier Suppléant : LAGADEC Gaëlle	LE DAIN Guy Suppléant : PRIGENT Milchel	CALLAREC Laurence Suppléante : EBREL Sylvie
2	03	132	Lohuec	-	GARION Stéphane	BOURDOULOUS Marie-Paule	CRASSIN Richard
4	02	133	Loscouët-sur-Meu	-	PEDRON Sylvie	GAUDIN Marie-Anne	OLIVE Christian
2	03	135	Louargat	+	LE BARBIER Maude	JEGOU Marina	JEZEQUEL Hervé
2	23	137	Maël-Carhaix	+	MENGUY Annie	LE MEUR Joël	LE COZ Alain
2	03	138	Maël-Pestivien	-	LARMET Arnaud	LE BOURNAULT Louissette	SIMON Yolande
2	03	139	Magoar	-	DERRIEN Daniel	GUEGAN Jean-Claude	BOUILLENNEC Arnaud
3	01	141	Mantallot	-	PAGÈS Marie-Laure Suppléante : BERGEROT Christelle	COURGIBET Sylvie Suppléant : GEFFROY Daniel	PELTIER Paulette Suppléante : ANDRÉ Joëlle
1	17	143	Matignon	+	FLAGEUL Cécile Suppléante : ROUILLAC Nicole	MARQUER Maryse Suppléant : CAMBIER Jean	ROSPAPE Alain Suppléant : BERTEL Bruno
1	02	145	Mégrit	-	MORDEL Michel	COUPÉ Nadine	MARCHAND Edmond
2	23	146	Mellionnec	-	LE MÉE Marie-Hélène	LABEYRIE Christine	DEPAGNE Frédéric
4	02	148	Mérillac	-	PERQUIS Annie	SOQUET Isabelle	HUET Danielle
4	10	149	Merléac	-	DAUNY Odile	CONNAN François	LE POTIER Alain
3	27	152	Minihy-Tréguier	+	GUYOMARD Michel Suppléante : MICHEL Isabelle	PLUSQUELLEC Jean-Claude Suppléante : LOGIOU Yolande	LE BOUGEANT Gabriel Suppléante : MOAL Isabelle

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
4	13	153	Moncontour	-	FRAVAL Sophie	SELLEBARD Bertrand	RONDEL Marc
2	03	156	Moustéru	-	LE MERRER Gérard	LE BARS Alain	GASPAR Astrid
4	06	160	Noyal	-	JAFFRÉ Violaine Suppléant : PELLAN Gérard	HELLO Claude Suppléant : LABBE David	OLLIVIER Morgane Suppléant : MÉHEUST Cyrille
2	23	163	Paule	-	LE BARON Vanessa	JAFFRE Annie	DEL COLLE Dominique
2	01	164	Péder nec	+	CLATIN Jean-Charles	PRIGENT Patrice	LE PUIL Alain
4	16	165	Penguily	-	MEGRET Yvon Suppléant : BOSCHER Matthieu	LENOIR Eugène	TARDIVEL Jean-Paul
2	23	169	Peumerit-Quintin	-	GAUTHO Rachele	MACOR Catherine	COZLER Roger
4	15	170	Plaine-Haute	+	MEHEUT Léone	BEAUREPAIRE Marie-Christine Suppléante : TROADEC Maryvonne	SAVIN Marie-Hélène
4	13	171	Plaintel	+	FONTAINE Jean-Paul Suppléante : BIDAN Geneviève	BANNIER Jean-Guy Suppléante : HAMON Rolande	TROLETTI Didier Suppléant : ALLAIRE Daniel
1	14	172	Plancoët	+	FOREST Eric Suppléante : DUROT Françoise	REBILLARD Emile Suppléant : LETEXIER Emile	BOURGET Robert Suppléant : BOUCHE Dany
1	17	174	Pléboulle	-	RENAULT Hervé	DESROCHES Claudine	DAGORNE Odile
2	22	177	Pléguien	+	LE BLANC Stéphane Suppléante : GUEZOU Annick	QUERO Marie-Line Suppléante : JEGOU Dominique	LUCAS Nelly Suppléante : LUCAS Katell
2	11	178	Pléhédél	+	FERLIER Gilles	QUÉROMÈS Christian	RALLON Huguette
1	14	180	Plélan-le-Petit	+	PHILIPPO Evelyne	HUET Rémy	HERCOUET Marie-Line
2	23	181	Plélauff	-	DENIS Christiane Suppléante : LE GOÏC Stéphanie	LE COZ Brigitte Suppléante : PERROT Danièle	PIERZO Dominique Suppléant : LE DOUR Pierre
4	09	183	Plémet	+	BOUDARD Bernard	HUET Anne-Marie	BRUNEL Joseph
2	03	189	Plésidy	-	LE GAC Andréa	LUBIN Jean-Yves Suppléante : LOZAHIC Marie-Amélie	GAUTIER Gilles Suppléant : MAHÉ Soazic
4	16	193	Plestan	+	GUERIN Alexandrine	BRIENS Pascal	GOUESSAN Michel
3	27	196	Pleudaniel	-	BEAVERGER Christelle	GUILLOU Magali Suppléant : KERMANACH Louis	L'ESTIMÉ Michel GUILLOU Gabrielle

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
3	27	199	Plumeur-Gautier	+	LE MOULLEC Frédéric	CHAVANNE Jean-Claude	COATANROC'H Véronique
1	14	200	Pléven	-	GUERIN Jacqy Suppléant : GUEGUEN Jean-Yves	MALEURE Marie-Jeanne Suppléant : LABBE Armel	JOUFFE Marie-Pierre Suppléante : LEMEE Pascale
1	17	201	Plévenon	-	LEBLAY Gwendal	DANIER Jean-Charles	BURNOUF Joëlle
2	23	202	Plévin	-	MINI Anne	THOMAS Gabrielle	LE FLOCH Christine
4	13	203	Ploeuc-l'Hermitage	+	LE TOUZIC Anne Suppléant : HENRIOT Patrick	RAULT Marie-Pierre Suppléante : GOUEDARD Marie-Hélène	DORE Liliane Suppléante : SAVENAY Isabelle
1	14	205	Plorec-sur-Arguenon	-	LECORGNÉ Romain	LEMAITRE Paul Suppléant : DA CUNHA Philippe	FOURÉ Jean
1	08	208	Plouasne	+	HAMONET Jean-Michel Suppléant : CRETTEZ Alain	RAMARD Huguette Suppléante : DENOUAL Marie-France	COLLET Pierrick Suppléant : LAIGRE Henri
2	03	216	Plougouver	-	LE QUÉRÉ Dominique Suppléante : THOMAS Séverine	PARIS Annick Suppléant : KERVERN Yannick	LE DINAHET Muriel Suppléant : JEGOU Jean-Yves
3	20	217	Plougras	-	ROLLAND Christelle	ROLLAND Marie-Noëlle	DESJARS Jean-Claude
2	23	220	Plouguernével	+	LE GALL Philippe	COËTMEUR Alain	DANIEL Jean-François
3	07	224	Ploulec'h	+	RAOUL Pierre Suppléante : GAGNEUX Michèle	MARECHAL Daniel Suppléant : COZIC Jean-Yves	BRETON Christine Suppléant : MABIRE Adrien
3	20	227	Plounérin	-	DUVAL Yvan	GUEZENEC Yolande Suppléante : QUEZENEC Annick	LE BEC Marylène
2	03	231	Plourac'h	-	LOZAC'H Corinne Suppléante : DILASSER Véronique	VABRE Bernard Suppléant : LE BARS Mickaël	THÉPAULT Jean-Yves Suppléant : LE BOULC'H Gilbert
4	22	232	Plourhan	+	LE JEUNE Jean-Yves	GUEURNION-KERRIOUX Françoise	LE DU Jean-Yves
3	20	235	Plouzélambre	-	HAYE Maryvonne Suppléante : PERU Christelle	GOAREGUER Monique	KERBORIOU Jean-Michel
2	22	236	Pludual	-	OLLIVIER Michèle	BLEJAN Jean-Yves	FICHANT André
1	14	237	Pluduno	+	LEVEQUE Daniel Suppléants : Mme DUPAS Aurélie ou M. VACHER Michel	COUPÉ Marie-Geneviève Suppléant : CHESNAIS Joseph	PICARD André Suppléante : LAMPRIÈRE Danièle
3	20	238	Plufur	-	LE GUYADER Sabrina Suppléante : CAPRA Séverine	SIDANER Yann	LIRZIN François
1	02	239	Plumaudan	+	HENOCH Philippe Suppléante : BRIAND Nolwenn	MENARD Marie-Pierre Suppléant : TEFFAINE Louis	SIMON Gilbert Suppléant : POULARD Loïc
1	02	240	Plumaugat	+	PILLET Marie-Thérèse Suppléante : CRÉTÉ Monique-Marie	BERNARD Rose-Marie Suppléante : SYLVESTRE Françoise	PROD'HOMME Alain Suppléante : KERSANTÉ Charles
4	17	242	Plurien	+	MAGDELAIN Emmanuel Suppléante : MORIN Marie-Noëlle	ANDOUARD Marcel	RENAULT Marcel

MAJ 29 avril 2024

8/14

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
2	03	243	Plusquellec	-	LE MADEC Stéphane	PHILIPPE Christian	PERSON Rémy
4	10	244	Plussulien	-	L'HERMITE Claude	LE DENMAT Viviane	MENGUY Marie-France
3	01	245	Pluzunet	-	GAUTIER Julie Suppléante : JEGADEN Stéphanie	POUSSIER Michel Suppléant : QUENAULT Patrick	SIMON André Suppléante : LEFEVRE Annie
2	05	248	Pommerit-le-Vicomte	+	CORREC Sylviane Suppléant : EVEN Olivier	GUILLOUX Jean-Jacques Suppléant : HELLEQUIN Pascal	TOURBOT Nadine Suppléante : MONTEVILLE Annie
2	03	249	Pont-Melvez	-	BOUILLENNEC Jean-Noël Suppléant : HERMETET Samuel	TANGUY Michel Suppléant : LOZAC'H François	SCOLAN Anne-Marie Suppléant : CHAMBRY Rémy
2	01	250	Pontrieux	+	COSQUER Patrick	LEFEVRE Marie-Josée	RICHARD Nicole
3	01	257	Quemperven	-	TREMEL Jacques Suppléant : LE BIHAN Marc	TRENTESAUX Armelle Suppléant : JOUANNY Bertrand	WEISSE Philippe Suppléant : LE PENNEC François
4	06	261	Quintenic	-	FAVREL Claudine	LETACONNOUX Michel	FAVREL Claude
4	15	262	Quintin	+	GUILLOU Françoise	JAGLIN Marie-Thérèse	PAYOUX Pierrick
3	07	265	Rospez	+	LE MENER Nicole Suppléant : COULON Jean-Emmanuel	LE DEUC Guy	LE DU Jean-Jacques
4	02	267	Rouillac	-	BERHAULT Yoann	MORGAND Rachel	RENAULT Marie-Hélène
1	17	268	Ruca	-	VALLÉE Yves	HAMON Denis Suppléante : PERCHE Nelly	YOBÉ Lucien Suppléant : HINGANT Pascal
2	01	269	Runan	-	ROUAULT Patricia	MEURIC Gilbert	GOURET Jean
2	03	271	Saint-Adrien	-	LE GARS Nathan Suppléante : REUTER Marie	GAUDIBERT Serge Suppléant : LE MERCIER Georges	LE BROUDER Gérard Suppléante : LE GOSS Christelle
4	17	273	Saint-Alban	+	MEUNIER Gérard Suppléante : MILLEVILLE Clarisse	LE GALL Jean-Yves Suppléant : GOMET André	BALAY Christiane
1	08	274	Saint-André-des-Eaux	-	NEVEU Philippe	MAUFFRAIS Karine	LECOMTE Jocelyne
4	09	275	Saint-Barnabé	+	DONNIO Patrick	POULAIN Daniel	LOORIUS Maryline

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
4	15	276	Saint-Bihy	-	RANNOU Nicolas Suppléant : PENNORS Dominique	MÉROT Martine	CAMIO Pascal
4	10	279	Saint-Caradec	+	LE DEUFF Olivier Suppléante : LE POTIER Marie-Laure	SAGUET Emmanuelle Suppléant : GANNE Daniel	OLLITRAULT Alain Suppléant : LE GOFF Joël
1	08	280	Saint-Carné	-	VOLANTIN Carmen	BEAUMANOIR Yoann	BARBIER Nicole
2	01	283	Saint-Clet	-	LE NORMAND Clet Suppléant : LE DANTEC Alexandre	OLLIVIER Edith	COJEAN Yvon
2	23	284	Saint-Connan	-	LE BARS Michel	SERANDOUR Antonia	LOPIN Michel
4	10	285	Saint-Connec	-	LE METAYER Nadine Suppléante : LE JEUNE Christine	ROUILLARD Jean-Claude	LE VAILLANT Nathalie
4	17	286	Saint-Denoual	-	HAMONET Sylvie	GROGNEUF Marie-Madeleine	SIMEON Ernest
4	09	288	Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	-	PICHARD Jean	AMIAUX Annie	BEUREL Noëlla
2	15	289	Saint-Fiacre	-	BERNABÉ Jean Claude	SÉRANDOUR Françoise	LUCAS Marie-Antoinette
4	15	291	Saint-Gildas	-	SERANDOUR Yvon	POISSEL Jean-Pierre	SERANDOUR Jean-Yves
2	22	293	Saint-Gilles-les-Bois	-	PLANTÉ Romain	SABATIER PEGGY Suppléant : MELLIN M. Marie	GÉLARD Françoise Suppléant : LE CALVEZ Alain
2	23	294	Saint-Gilles-Pligeaux	-	COSQUER Katy	CHEVANCE Jean	CHARLES Christiane
4	10	295	Saint-Gilles-Vieux-Marché	-	LAGRENEZ Renaud Suppléante : BARAZER Sylvie	DE SAINT -PIERRE Marie-Françoise	JAGUIN Michel
4	16	296	Saint-Glen	-	FAVREL Catherine	LATOCHE Evelyne	BERTIN Roland
4	10	300	Saint-Hervé	-	LECANT Emmanuel	RAULT Emilie	HAMON Henri
2	23	334	Saint-Igeaux	-	GERNIGON Gaël	SIMON Pierre	PRIGENT Anne-Marie
1	14	302	Saint-Jacut-de-la-Mer	-	BERTEAUX Grégory	ROUAULT Maëlle	CALMAY Annick
2	15	304	Saint-Jean-Kerdaniel	-	LISCORNET Magali	TIRCOT Colette Suppléante : OLIVIER Michelle	KEROMEN Jean-Pierre
1	02	305	Saint-Jouan-de-l'Isle	-	BOUGAULT Nadège Suppléant : REHEL Pascal	GAUDIN Chantal Suppléante : BUSNEL Marie	BAZIN Séverine Suppléant : VIEL Dominique

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
1	08	306	Saint-Judoce	-	CHARITÉ Sandra Suppléant : MOY Michel	JOUET Joël Suppléant : VILLARON René	HEUZÉ Philippe Suppléant : LEMÉE Michel
1	08	308	Saint-Juvat	-	THOMAS Sylvie	ROBERT Patrick	GALLEE Gérard
4	02	309	Saint-Launeuc	-	FLAGEUL Guillaume	PIETO Nathalie	BRUNET Anne
2	01	310	Saint-Laurent	-	DENIS Yvon	HELLO Martine	LE GAC Alain
1	14	311	Saint-Lormel	-	PORCHER Aurélie	MOULIN Claudine	LUCAS Didier
1	02	312	Saint-Maden	-	LECHEVESTRIER Manuel	COULOMBEL Nolwen	BROSSE Alain
4	10	313	Saint-Martin-des-Prés	-	SERANDOUR Valérie Suppléant : COLLIN Christophe	LE BOHEC Guy	ALLENNO Bertrand
4	09	314	Saint-Maudan	-	ALLANIC Evelyne Suppléante : POROT Elodie	LE BIHAN Chantal	COLLIN Christian
1	14	315	Saint-Maudez	-	CHOTARD Typhaine	FAILLA Monique	FOYER Antoinette
4	10	316	Saint-Mayeux	-	QUÉRÉ Guy	BELLOEIL Mickaël	JAGLIN LE LAY Anne-Marie
1	14	317	Saint-Mélor-des-Bois	-	REVEL Frédéric Suppléante : PRUAL Myriam	LEFFRAY Robert Suppléant : COSSON Christian	OUTY Claudine Suppléante : COLAS Martine
1	14	318	Saint-Michel-de-Plélan	-	BRUGALAY Claire	LECUYER Michel	COCHARD Marie-Thérèse
3	20	319	Saint-Michel-en-Grève	-	GELARD Pélagie	ROPARTZ René	DUBOIS Hélène
2	03	320	Saint-Nicodème	-	LOMENECH Vincent	DONNIOU Jeannine	BEGUIN Madeleine
2	23	321	Saint-Nicolas-du-Pélem	+	CARPENTIER Philippe	BERNARD Catherine	QUÉRÉ Jean
2	15	322	Saint-Péver	-	MOISAN Guy Suppléant : MAINGOURD Philippe	LE COQ Alain Suppléant : MARTIN Pascal	SAMSON Véronique Suppléante : LE PIVERT Glawdys
1	17	323	Saint-Pôtan	-	BEZERAY Florence Suppléante : DURAND Delphine	HINGANT Marie-France Suppléant : BERTRAND Pierre	PANSART Bertrand Suppléant : CADE Daniel
4	06	326	Saint-Rieul	-	MARIN Michel Suppléante : DANO Nathalie	GESBERT Daniel	GEFFRELOT Edith Suppléante : SOREL Jocelyne
2	03	328	Saint-Servais	-	COÏC Gwenola	BOTTEMINE Sylvie	LE BOURDONNEC Thomas

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
4	10	330	Saint-Thélo	-	DUAULT Jean-paul Suppléant : LECANT Marcel	LEJOLY Louise-Anne	LE COUEDIC Fabrice
4	16	332	Saint-Trimoël	-	RONXIN Annick	BAUDET Gilbert	LEGROS Sylvain
4	02	333	Saint-Vran	-	RUELLAN Christelle Suppléant : GASPAILLARD Vincent	FAUCHET Annick	LE RAY Danielle
2	23	331	Sainte-Tréphine	-	RUMIN Christelle	LE PAGE Laurence	LOYER Gilbert
2	03	335	Senven-Léhart	-	HENRY Morgane	LEPVRIER Yolande	LELAY Cédric
4	02	337	Sévignac	+	BIGNON Serge	AUFFRAY Madeleine	BERTHEU Annick
2	01	338	Squiffiec	-	RAMAKERS Elisabeth Suppléante : GOURIOU Sylviane	BRIAND Gilbert Suppléant : BOUGET Franck	MAGOAROU Marie-Claude Suppléant : LE BASTARD Yoan
4	16	341	Tramain	-	LEFEUVRE Cédric	DEJOUÉ Chantal Suppléant : LABBE Hubert	GAIGNEUX Cyrille Suppléante : LORAND Virginie
1	14	342	Trébédan	-	ABOAF Aurore Suppléant : PAUTHONNIER Eddy	HILT Sylvie suppléant : AFFRAY David	VOLET Loïc Suppléante : TOUTAIN Nicole
2	23	344	Trébrivan	-	NOBLET Olivier	LE CROISIER Joël	SAUVAGE Yannick
4	16	345	Trébry	-	BERTHELEU Christelle	LONCLE George	CHERDO Christelle
4	13	346	Trédaniel	-	LE BRIS Pascal	RIO Yvon	HARZO Marie-Noëlle
3	27	347	Trédarzec	+	ROUZES Bernard	BERTRAND Martine	BROUDIC Jean-Pierre
4	02	348	Trédias	-	GUILLOUX Ingrid Suppléante : SOURRISEAU Béatrice	ROUILLÉ Olivia Suppléante : RENOUVEL Stéphanie	ROCHARD Serge Suppléante : DAUGAN Catherine
3	20	350	Tréduder	-	LE ROY Jean-François Suppléante : ALLARD Armelle	PERRIN Michèle Suppléant : LE BRAS Jean-Yves	MORERE Véronique Suppléant : POHU Stive
2	23	351	Treffrin	-	MAHE Christophe	THOMAS Corinne	CALLAC Rosen
1	08	352	Tréfumel	-	SAUDRAIS Marie-Laure	PAULET Augustin	BERNARD Hervé
2	03	354	Tréglamus	+	PRIGENT Yves	PRIGENT Roger	MORDELET Céline
2	15	356	Trégomeur	-	MELOU Nathalie	GAUFFNY Marie-Annick	REMOND Yvon

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
2	01	358	Trégonneau	-	JOURDEN Ludovic	CARADEC Denis	PICAUD Jean-Luc
3	20	359	Trégrom	-	GUILLEM Gérard	MOYSAN Yves	LANCIEN Michel
4	26	360	Trégueux	+	INIZAN Solenn Suppléant : NAVINER André	QUEMARD Yves	JEGOU Danielle
2	22	361	Tréguidel	-	ROBIN Katell	LE FORESTIER Hervé	ROUXEL Pierre
1	04	364	Trélivan	+	BERNAY Marie-Hélène Suppléant : YVART Didier	JAMET Pierre Suppléant : MORFOUACE Michel	BAILLEHAICHE Noëlla Suppléante : BUGEAUD Christiane
2	23	365	Trémargat	-	CASSIN Agnès	LE BOEDEC Nolwenn	COMBES Malo
3	20	366	Trémel	-	GRALL Nils	GUÉZOU Thérèse	PRIGENT Annick
1	19	368	Trémereuc	-	TROADEC Nelly Suppléante : DEMEZET Dominique	SANSOM Nicole Suppléante : HEUZEÉ Huguette	BEGOT Lucie Suppléant : GARNIER Christophe
4	02	369	Trémear	-	POINÇU-GAULTIER Sandra	BOUVIER Maryvonne	BOISBOUVIER Claude
2	22	370	Tréméven	-	VERMEY Liliane	MENGUY Yolande	TURBAN André
4	02	371	Trémoriel	+	ROBIN Mireille Suppléante : DELOURME Régine	POLLET Thierry Suppléante : QUÉRÉ Sandrine	JAIGU Michel Suppléante : LE MAIRE Sophie
4	18	372	Trémuson	+	LE FORBAN Roselyne	GUILLERME Christian	RAOUL Paul
2	23	373	Tréogan	-	LE GOFF Vanessa	TANGUY Gérard	BELAL Eric
2	22	375	Tressignaux	-	LUCAS Roland Suppléante : AOUNE Horida	BESNARD Jeannine Suppléante : BOUTOUX Marie-Claude	JOUAN Huguette Suppléante : MORICE Françoise
4	22	377	Tréveneuc	-	ROLLAND Marie-Gabrielle	LE DU Jean-Paul	CHAUVIN Jean-Claude
2	22	378	Trévère	-	BLOT Grégoire	ZEMLIC Pauline	GEFFROY Cloé
3	12	379	Trévou-Tréguignec	+	LAILLON Jean-Claude	LE BRICON Claude	GALLOPEL Valérie
1	08	380	Trévron	-	MICHONNET Jean-Luc Suppléante : LAFFICHE Sandrine	BEZARD Céline Suppléant : MASSART Jean-Pierre	MAINGUY Edith Suppléante : BERNARD Michelle
3	27	381	Trézény	-	GAUTHIER Guy	LE FLOCH Jean-François	TURPIN Jean

Annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 3 membres

Arr	Canton	INSEE	Communes	Nombre d'habitants (+ ou - 1000)	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal
3	27	383	Troguéry	-	GAYIC Matthieu	TROGOFF Serge	GOARIN Michèle Suppléant : BLOAS Christian
1	04	388	Vildé-Guingalan	+	REHEL Annie	BOIXIERE Régine	RUELLAN Nicole
2	11	390	Yvias	-	CARRIER Jean	LE CALVEZ Loïc	LE PEUCH Joseph
1	02	391	Yvignac-la-Tour	+	CARNET Jacques	ROUVRAIS Joseph	COULOMBEL Daniel

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 5 membres

Communes	Nombre de listes	Membres de la commission					
		Liste 1		Liste 2		Liste 3	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Bégard	3	LE LUYER Martine PIRON Valentina HADJADJE Valérie		HERVÉ Gildas		DAUPHIN Jean-Claude	
Belle-Isle-en-Terre	2	RIOU Jacques MARTIN Nolwenn TOUSSAINT Florence		LECOEUR Serge BLAIZE Stéphanie			
Binic-etables-sur-Mer	3	GALLO Dominique WERNER Elisabeth MICHELET Guy		MACHET Bernadette		VIDEMENT Sylvie	
Boqueho	2	LE GALL Antoine HALLET Héléne LE PAPE Elodie		LE MOAL Anne-Marie ROBIN Aurélie			
Bourbriac	2	CREPIEUX Sandrine PRIDO Loïc LE COZ Caroline	LE COUSTER Christelle SERANDOUR Louis LOSTYS Jerome	LE NEINDRE Myriam COATRIEUX Murielle	GODEFROY Didier HERVÉ Jean-Luc		
Brusvily	2	DUPAS Sandrine MARIE Michel PERINA Suzanne	DEBEIX Anne PELOU Colette BARDOU André	ROBERT Claude BOULAU Yves	DELACOURT Claudine		
Callac	2	LE LAY Francis LE GRUIEC Véronique LE BON Christelle	LE GAC Danielle LE GUILLOU Patrick INDERBITZIN Laure-Line	PREVEL Alain TREMEL Jean-Pierre	BOUILLOT Lise TISON Martine		
Cavan	3	LE CANT Gaëlle ROUSSEL Mathieu LE CARVENNEC Sylvie		NEVEUX Didier		MORVAN Sébastien	
Dinan	3	MORANT Philippe BOUVIER Christelle CRENAULT Patrick		BEAUDOUIN Erwan		DE MELLON Gérard	
Erquy	2	DURAND Philippe LANCESSEUR Christian LEMEE Ginette		CHALVET Maryvonne LOLIVE Jean Paul			
Glomel	2	TRUBUILT Martine JOUAN Alain LE GOFF ROBIC Christine		JEGO Jean-Yves SIRAUDIN Dominique			
Goudelin	2	MORICE Christian THOMAS Gwenaël LE HEGARAT Valérie	TACQUET Marie Blanche LEFEBVRE Nathalie ILLIEN Anne-Yvette	CORLAY Gérald PIPART Fabrice	MARTIN Marie-Christine		
Grâces	2	BELLEGAUD Philippe MONNIER Jean-Pierre TANGUY Françoise		BOLLOCH Jean-Pierre CORRE Isabelle			
Guerlédan	2	LORETTE Marianne BERTHO Jacqueline VIDELO Julien		JEGO Michel LE CLEZIO Monique			
Guingamp	3	LE HOUEROU Annie TISSIER Isabelle BRISSONNEAU Alix	GAUTIER Christophe LE BLEIZ Armelle SANZ Myriam	HERVE Roger	LALANDE Christine	ROBLIN Gaël	
Héanbihen	2	HOUZÉ Daniel LE BRUN Gildas ABBE Jacqueline		MEHOUS Gwénaél MENARD Alexis			
Hillion	2	HAMON Serge DEVRAND Michel CRÉZÉ Isabelle		CARRIÈRE Philippe LE TEXIER Aurélie			

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 5 membres

Communes	Nombre de listes	Membres de la commission					
		Liste 1		Liste 2		Liste 3	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
	ayant obtenu au – 1 siège						
Jugon-les-Lacs	2	GILLET Jacky DIRR Mauricette HERVÉ Jean-Pierre	FELIN Gwendoline KEURMEUR Denis GESRET Servane	LEBOUCHER Thierry BEZARD Marie-Sergine			
Lamballe-Armor	3	ARTHEMISE Fabienne LAVENU DE NAVERAN Héléne MIGNAN Brigitte		MEGRET Yves		BERNU Sylvain	
Lancieux	2	AUSSANT Michel LE SAUX Josy PARIS de BOLLARDIERE Caroline	FATOU Olivier JANIN Marie-Hélène LY-SUNNARAM David	JEUDY François CHALMEL Anne-Sophie	DAIGNAN Marianne CHAPLET Françoise		
Languenan	2	MÉNARD Cyrielle PINON Chantal COUDRAY Anthony		HUBERT Christian GALLÉE Denis			
Langueux	3	NIVET Maryline KERAUTRET Christian HINAULT Jean-Yves		REGNAULT Jean-Pierre		LEVÉE Laurence	
Lannion	3	HUE Carine MEHEUST Christian GOUZI Pierre		FALÉZAN Gérard		CALLAC Jean-Yves	
Lanvallay	2	BRÉHIER Josiane BAUDU Françoise LE DREZEN Philippe	PETIPAS Jennifer GUILLEMOT Thomas MOREL Mathias	LEPETIT Françoise GUIGUI-DELAROCHE Cécilia	BERNARD Rémi QUINTIN Pascal		
Lanvollon	2	DESCAMPS Roselyne BROUDER Jacques LIMPALAER Marie-Françoise		LE VOGUER Monique THOMAS Jean-Pierre			
Louannec	2	PAGE Dany PENNEC Maurice ROLLAND Daniel	GANNAT Dominique COGNEAU Emmanuel LE MORVAN Céline	MICHEL André MULÉ Bernard	ROCHE Fabrice		
Loudéac	2	GLORY Jacques DUROS Henri LE STRAT Odile		HUBY Joël LE BRIS Isabelle			
Merdrignac	2	BAZIN Pascal BERNARD Nathalie COLETTE Abel	POILBOUT Marie FAISNEL Valérie ROSSIGNOL Marie-Louise	DAUNAY Dominique CHIQUET Vincent	FRIZAT Céline CHARTIER Georges		
La Motte	2	LE DUC Brigitte NOURY Lionel LE GOFF Annie		VALLÉE Martine GICQUEL Paulette			
Pabu	2	LEFEVRE Sandrine LE MOIGNE Nadine LE BAIL Joël		LOUIS Guillaume RONGIER Claude			
Paimpol	2	GODEST-TOULLETAN Sylvie CROISSANT Guy DUMAIL Michel	MAHE Antonin	LE VAY Christiane BOYARD-OGOR Caroline			
Penvénan	3	OLLIVIER Christian DERRIEN Anne-Marie LE BESCOND Mireille		TRANVOUEZ Anne		SEGONI Graziella	
Perros-Guirec	3	BANCHEREAU Jean-Claude DAUDE Elda DERU LAOUENAN Anne-Laure		ROUSSELOT Pierrick		DUAULT Michel-Philippe	

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 5 membres

Communes	Nombre de listes	Membres de la commission					
		Liste 1		Liste 2		Liste 3	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
	ayant obtenu au – 1 siège						
Plédéliac	2	MOISAN Annie LEVEQUE Méline HINGANT Pierre		TARDY Christian BEAUREPAIRE Olivier			
Plédran	2	DARCEL Gilles LEBRAS Céline FAURE Bertrand		MORIN Michel DEJOUE Jean-Marc			
Plélo	2	LE MOUËL Marie-Pierre THOUENON Christine BARBOT Jean-Christophe	LE GALL Baptiste LE COÛU Guillaume LE COMTE Guillaume	Denis FOLLET Gaëlle ROUTIER	LE BARTZ Christophe LE FLOCH Jean-François		
Plémy	2	OLIVIERO Nathalie FRANCAIS Nadège MARTIN Fabrice	CADIN Laurent HUET Solvec CHAPRON Frédéric	JEHAN Jean-Pierre LEFFONDRÉ Isabelle	DREZEN-LAURGEAU Marielle FRÉVILLE Jean-françois		
Plénée-Jugon	2	GENIEUX André ROUVRAIS Michel L'HOMME David		DUQUENNE Hélène GAUTHIER Jérôme			
Pléneuf-Val-André	3	BOUCHER Nathalie OLLEVIER Alain DURAND Yves		CARFANTAN Thibault		COUDRAY Michel	
Plérin	3	DEMEURANT COSTARD Brigitte HOUSSIN Christine ADENIS Pascale	URVOY Michel HATREL-GUILLOU Claudine ANDRÉ Laurence	CASTILLO Isabelle	PÉRICHON Catherine	OLLIVIER Jacques	ROUGÉ Denis
Plerneuf	2	QUERE Marie-Louise CLERMONT Julien RUELLAN Veronique		LE GRAËT Catherine LE GALL Laurent			
Pleslin-Trigavou	2	PICOUAYS Viviane MARIE Erwan MOUSSET Laurent		BICHON Françoise RENAULT Bénédicte			
Plestin-les-Grèves	2	LE CORRE Madeleine MORINIERE Raymond LE GALL Annie		ADAM Isabelle GUIMBERTEAU Viviane			
Pleubian	2	LE GALL Michel KERGALL Martine GICQUEL Joël	LE CORRE Isabelle MERIE Marie LE MOULLEC Laurent	LE PARLOUER Monique LE BRIAND Eugène	LE MORVAN Annelise MOREAU Sébastien		
Pleudihen-sur-Rance	2	DURNERIN Laurent PRIÉ Nathalie LEROUX Marie-Pierre		GUILLAudeau Michel GUÉGAN Juliette			
Pleumeur-Bodou	2	RODRIGUES Claudine BOUSTOLLER Martine BRIENT Odile		JORAND Jean-Claude STRBIK Bérange			
Ploézal	2	ANTOINE Gilbert LE BAIL Brigitte CHEVERT Joseph		BERTO Chantal DERIENNIC Jean-Yves			
Plouaret	3	SALLOU-LE GUEN Nadine ROUDAUT Benoît LE CORRE Nathalie		LE BALCH Pierrick		HILIKUIN Hervé	
Ploubazlanec	2	LEC'HVIEN Jean-Pierre LE BARS Guillaume DANET Soizic		BALCOU Joseph MENGUY Caroline			
Ploubezre	2	GOAZIOU Jean-François ROLLAND Marie-Odile DESMEULLES Marie-Madeleine		CODEN Christian LE BRAS Gwendal			
Plouëc-du-Trieux	2	BOUTTERIN Nelly DUPRE Marine LE GUYADER Claude		HERVIOU Brigitte LE BOURDONNEC Claude			

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 5 membres

Communes	Nombre de listes	Membres de la commission					
		Liste 1		Liste 2		Liste 3	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
	ayant obtenu au – 1 siège						
Plouër-sur-Rance	2	FLAUX Didier LETISSIER Alain LEMOINE Monique		GUICHARD Bernard VILBOU Anne			
Plouézec	2	LEFAUCHEUR Brendan MOIGNET Stéphane LE JEUNE Emmanuelle	ANDRÉ Thierry BOCHER Edith POMMELET David	DUPONT Frédéric HEMEURY Yannick	COLLIN Yvon		
Ploufragan	3	MOISAN Annick JUHEL Michel SALAÛN Pierre-Jean		HAMON Jean-Pierre		COLLET Martial	
Plougrescant	2	QUESNEL Jean-Pierre DURAND Sabrina CLOAREC Gwenaél		DUVAL Bruno TESSIER Yves			
Plouguenast-Langast	2	ETIENNE Noëlle LONCLE Martine GAUDIN Céline		CONNAN Benoît HAMON Pierre			
Plouguiel	2	BLANCHARD Grégory PICHOURON Jean Paul KERVILLEC Françoise	FORESTAS Patricia LE FLEM Thierry HUONNIC Yvon	NEDELEC Jean-Yves PICARD Jean-Joseph			
Plouha	4	LE PUT Danie LEARD Didier LE GWEN Michèle		DAISEY-MOGÈRE Christèle		FICHOU Arnaud	LE CHAT Marc
Plouisy	2	LE ROUX-COTEL André FOURÉ Olivier LE POTIER Dimitri		LE GAC Yveline FAMEL Pascal			
Ploumagoar	3	LE FOLL Marie-Françoise HATTON Philippe GREZARD Anne	DRUILLENNEC Myriam SAVINIEN Christophe LOLLIERIC Stéphanie	LE GOUX Dominique	LAVIGNE Michel	IRAND Rémi	BOYEZ Philippe
Ploumilliau	2	LESTIC Marie-thérèse MADAULE-LOUET Martine CARTRY Alain		DUBUIS Carole BERNARD Ghislain			
Plounévez-Moëdec	2	LE GALL-BRIAND Sylvie MARIGALT Sylvie LE HERVÉ Quentin		LE MIGNOT Jean-François LE MAOU Anne-Karine			
Plounévez-Quintin	2	COATMELEC Alain NICOLAS Cécile FRAVAL Véronique		LUCAS Annie GODET Jacqueline			
Plourivo	2	LE HENAFF Claude DONNART Sylvie PRUDHOMME Catherine	RICARD Lydie HAVET Frédérique CHARRON Claude	ROLLAND Jeanne DANNIC Jean-Yves	GALAIS Alain OLICHON Catherine		
Plouvara	2	LARIVEN René ERNAULT Françoise BANIEL Christophe		FROMAGÉ Anne DUDAL Cédric			
Plumieux	2	BIENNE Angélique CADIO Quentin STEPHAN Hervé		LUCAS Bernard OLLITRAULT Marie-Claude	LE CAM Pierrick		
Pommeret	2	PIGNOCHET Sylvie RENAULT Catherine VILSALMON Benoît		DEPAGNE Daniel CLEMENT Carine			
Pordic	3	MALLEDANT Gilbert ORHAN Yannick COLLIN Marie-Pierre	RAOUL Loïc LE TIRRAND Thuy Ha	CARMÈS Michelle	ROLANDO Robert	KUBICKA Magaly	LEBRAT Alexis
Prat	2	CAVAN Jean-Yves LE BESCONT Julie PLUNET Didier	ROUZAULT Yvon	PERROT Bernard PRIGENT Marie-France	AMIGON Joël		

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 5 membres

Communes	Nombre de listes	Membres de la commission					
		Liste 1		Liste 2		Liste 3	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Quemper-Guézennec	2	GERVAISE Joëlle LAURENT Carole LE SAINT Jean-Marc		LE CALVEZ Loïc LE ROY Christine			
Quessoy	2	REUX Françoise LE RIBAUT Jocelyne YOU Françoise		PINCEMIN Maurice LE GUYADER Marc			
Quévert	3	LESAICHERRE Didier LUCAS Yannick BRAULT Joseph		CHARRE Anne		DEGUEN Antoine	
Rostrenen	2	PEDRON Gaël MORZÉDEC Christian CHARRIER Claire		CORNÉE Daniel SIBÉRIL Jacques			
Saint-Agathon	2	ETIENNE Annaïg LEMARCHAND Ludivine NEDELEC Delphine	HARRIVEL Manuëline QUEFFEULOU Benoît COAT Patrick	LE MAGOAROU Jocelyne COZ Hubert			
Saint-Brandan	2	HELLOCO Delphine LE VEXIER Didier CHOUPEAUX Pierre		LE COQ Michel SERRÉ Claire			
Saint-Brieuc	2	MAZÉO Renée URIEN Vincent HARLÉ Monique		LE MEHAUTÉ Raphaël CROGUENNEC Bernard			
Saint-Carreuc	2	LE GOFF Didier DAULY René MORIN Vanessa		TOQUET Jacky LE GOUPIL Béatrice			
Saint-Cast-le-Guildo	3	VILPASTEUR Jean-Marie DELAMOTTE Guy PLÉSIER Bernard		MICHEL Chantal		LETESSIER Vanessa	
Saint-Donan	2	PEROT Marcel DAMANY Sandrine LE CARDINAL Isabelle		LE METAYER Daniel BIDAULT Loïc			
Saint-Hélen	2	CHATTON Elie MOREAU Monique RIVIERE Serge		BOURSICOT Pascal MARTIN Gwenaëlle			
Saint-Julien	2	COUTELAN Benoit RESMOND Gaël DUCHESNE Servane		HERRMANN Mickaël DARCEL Philippe			
Saint-Quay-Perros	2	LE BONNIEC Hervé LE DILAVREC Nathalie LE DROUGMAGUET Joël		REGUER Josiane BENOIT Michel			
Saint-Quay-Portrieux	2	LE NY Marie Héléne HENRY Claude DROGUET Yveline		HUC Hervé VASSELIN Albert			
Saint-Samson-sur-Rance	2	LE BIAVANT Ghislaine BEAULIEU Jean-Yves BROCHARD Michel		MARTIN AGISSON Céline PRÉNEAU Jean-Luc			
Taden	3	EYCHENNE Rosemary CHAUVIN Nicolas COURSIER Bruno		HENRY Gérard		POTIN Stéphane	
Tonquédec	2	MORDACQ Laurence LOZAC'H William HAMON Joëlle		LE BUZULIER Jean-Claude NICOLAS Joëlle			
Trébeurden	2	LE HÉNAFF-LE JEUNE Michelle LE BIHAN Brigitte RAMEAU Pierre	MAILLAUD Nelly	JEZEQUEL Sylvie SCHAEFFER-MORIN Aurélie	HOUSTLER Colette		

Annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 modifié portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes des Côtes d'Armor composées de 5 membres

Communes	Nombre de listes	Membres de la commission					
		Liste 1		Liste 2		Liste 3	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
	ayant obtenu au – 1 siège						
Trédrez-Locquémeau	2	BATLONGUE-LESPIELLE Joëlle MARSHALL Catherine MOREL Thierry		BUREAU Elise PERRIN Françoise			
Trégastel	3	GRELL Christine CARPENTIER Claude EVEN Christian	LE BRICQUIR Jean-Paul ROPARS Alain PRIGENT Sylvie	MACÉ Annie	CHAPERON Patricia	BALLACEY Françoise	PERFF Virginie
Tréguier	2	ROLLAND Rémi PLAPOUS Georges LE MARLEC Catherine	MADEC Marie-Yvonne MACÉ Pierre LE CARVENNEC Emmanuelle	REVAULT D'ALLONNES Yves WETTERWALD Alexis			
Trélévern	2	CADIN Hervé SANDRON Bernard CLEMENCE Henryka	LEPETIT Françoise MORGANTINI Maryvonne	ROUSSEAU Joseph LE CUN Michelle			
Trévé	2	LE BORGNE Pierre-Yves LAINÉ Sylvie TRÉNY Cécile	PASCO Gaëlle	FERGUSON Morag ADELIS Gildas	BASSET Anthony		
Uzel	2	HOUDELETTE Céline GUIGO Samuel THOMAS Fabienne		LE POTIER Berthe GUIGO Myriam			
La Vicomté-sur-Rance	2	PIÉPLU Vincent DESERT Christelle ACINA Alain		GOURDELIER Yves LE BOUDEC Christine			
Le Vieux-Marché	2	DECASTIAUX Marc MALLÉDANT Gaëlle LE VOT Erwann		RABEMANANJARA Patrice GOUJON Maryvonne			
Yffiniac	2	LE GOFF Laurence VIALETTE Emmanuel BOUTRUCHE Céline		RIMAURO Pascale LEFEBVRE Doriane			

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2024-05-06-00003

AP 6 mai 2024 portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 24 avril 2024 portant convocation des électeurs de la commune de Tréogan



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture
de Guingamp**

Arrêté

Portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 24 avril 2024 portant convocation des électeurs de la commune de TREGAN

LE SOUS-PRÉFET DE GUINGAMP

Vu le code électoral, notamment les articles L 247, L 225 à L259 et R117-2 à R127 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-2, L.2122-8 et L. 2122-14 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 2024 portant convocation des électeurs de la commune de TREGAN en vue de procéder à l'élection complémentaire de trois conseillers municipaux et fixant le lieu et la période de dépôt des candidatures en vue de ces élections ;

Vu le courrier de démission de Madame Marie-Christine BELLENGER, conseillère municipale, en date du 2 mai 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Guingamp ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 24 avril 2024 est abrogé.

A Guingamp, le **06 MAI 2024**

Le sous-préfet,





Serge DELRIEU

Délais et voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35 044 RENNES CEDEX) ou par l'application « télérecours citoyen » accessible par le site : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification

34 rue du Maréchal Joffre
BP 60544 - 222005 GUINGAMP CEDEX
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2024-05-07-00001

AP 7 mai 2024 portant convocation des
électeurs de la commune de Tréogan en vue de
procéder à l'élection complémentaire de 4
conseillers municipaux



Arrêté

**Portant convocation des électeurs de la commune de TREGAN
en vue de procéder à l'élection complémentaire de quatre conseillers municipaux
et fixant le lieu et la période de dépôt des candidatures en vue de ces élections**

LE SOUS-PRÉFET DE GUINGAMP

Vu le code électoral, notamment les articles L 247, L 225 à L259 et R117-2 à R127 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-2, L.2122-8 et L. 2122-14 ;

Vu le décret 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret du 14 juin 2022 portant nomination de M. Serge DELRIEU, Sous-préfet de Guingamp ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2020 fixant le nombre de sièges de conseillers municipaux et le nombre de sièges de conseillers communautaires à pourvoir à l'occasion des élections municipales et communautaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2023 instituant les bureaux de vote dans le département des Côtes d'Armor pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2023 portant délégation de signature à M. Serge DELRIEU, sous-préfet de Guingamp ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2024 portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 24 avril 2024 portant convocation des électeurs de la commune de TREGAN ;

Considérant la démission de M. Thierry DAHIREL de sa fonction de maire de la commune de TREGAN, effective le 6 avril 2024 ;

Considérant les démissions effectives en date du 21 mars 2022 de M. Joël LE COËNT , du 15 avril 2024 de Mme Corinne DAHIREL et M. Thierry DAHIREL de leur mandat de conseillers municipaux ;

Considérant la démission de Mme Marie-Christine BELLENGER en date du 2 mai 2024, soit postérieurement à l'arrêté préfectoral du 24 avril 2024, portant à 4 au lieu de 3 , le nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant qu'il est nécessaire de compléter le conseil municipal avant de procéder à l'élection d'un nouveau maire et des adjoints en vertu de l'article L.2122-8 du CGCT et que pour ce faire, il y a lieu d'organiser une élection municipale partielle complémentaire pour procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Guingamp ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les électeurs de la commune de TROEGAN sont convoqués le **dimanche 23 juin 2024** en vue d'élire **4** conseillers municipaux.

Article 2 : Le scrutin sera ouvert à 8 heures, heure légale et clos à 18 heures, heure légale. Il se tiendra dans le bureau de vote de la commune.

Article 3 : L'élection se tiendra sur la base de la liste électorale principale et de la liste complémentaire municipale arrêtées le lendemain de la réunion de la commission de contrôle et au plus tard 20 jours avant le scrutin (article L.19-1 du code électoral) extraites du répertoire électoral unique et à jour des tableaux prévus aux articles R.13 et R.14 du code électoral.

Article 4 : En cas de deuxième tour, les électeurs sont convoqués, de droit, le **dimanche 30 juin 2024**, dans les mêmes conditions.

Article 5 : Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-Préfecture de Guingamp, 34 rue du Maréchal Joffre à Guingamp dans les conditions suivantes :

Pour le 1^{er} tour de scrutin :

- du lundi 3 juin au mercredi 5 juin 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- le jeudi 6 juin 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour le second tour de scrutin :

- le lundi 24 juin 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30,
- le mardi 25 juin 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Afin d'organiser au mieux le recueil des candidatures il est vivement recommandé de prendre préalablement rendez-vous auprès de la sous-préfecture au numéro suivant :

02 21 27 31 76

Article 6 : Le régime électoral applicable étant celui des communes de moins de 1000 habitants, l'élection se fera au scrutin majoritaire à deux tours, tel que défini dans les articles L.252 et 253 du code électoral.

Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a pas réuni les deux critères suivants :

- la majorité absolue des suffrages exprimés ;

- Un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES CEDEX) ou par l'application « télérecours citoyen » accessible par le site : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;

Article 8 : Le secrétaire général de la sous-préfecture de Guingamp et le 1^{er} adjoint au maire de la commune de TROGAN sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor et immédiatement publié et affiché dans la commune selon les modalités habituelles.

A Guingamp, le 07 MAI 2024

Le sous-préfet,



Serge DELRIEU

0 5 MAI 2024